



PRÉFET DE L'ESSONNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 153 spécial publié le 17 décembre 2018

Sommaire affiché du 17 décembre 2018 au 16 février 2019

SOMMAIRE

DCSIPC

-Arrêté n° 1204 du 14 décembre 2018 autorisant la société SG sécurité à exercer des missions itinérantes de surveillance sur la commune de Montgeron à l'occasion du marché de Noël le 15 et 16 décembre



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ESSONNE

Direction du Cabinet, de la Sécurité Intérieure
et de la Protection Civile
Bureau de la Sécurité Intérieure et
de l'Ordre Public
Section Polices Générale et Spéciales

ARRETE

N° 2018- PREF- DCSIPC/BSIOP n° 1204 du 14 décembre 2018

**Autorisant les activités de surveillance et de gardiennage sur la voie publique,
par la société S.G. SECURITE
6 , rue Maryse Bastié
91080 COURCOURONNES**

à exercer des missions itinérantes de surveillance sur la voie publique

**LE PRÉFET DE L'ESSONNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.613-1 et R.613-5 ;

VU le code des relations entre le public et l'administration et notamment l'article L.122.1;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 27 avril 2018, portant nomination de Monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, Préfet hors-classe, en qualité de Préfet de l'Essonne ;

VU le décret du 24 août 2018, portant nomination de Monsieur Sébastien CAUWELL, Sous-Préfet, Chargé de mission auprès du préfet de l'Essonne ;

VU l'arrêté n°2018-PREF-DCPPAT-BCA-174 du 3 septembre 2018 portant délégation de signature à M. Sébastien CAUWELL, Sous-Préfet, Chargé de mission auprès du préfet de l'Essonne;

VU l'autorisation n°AUT-091-2112-09-01-20130338295 délivrée par le CNAPS le 6 décembre 2016, autorisant la Société S.G. SECURITE située 6, rue Maryse Bastié 91080 COURCOURONNES à exercer des activités de surveillance et de gardiennage ;

.../...

VU la demande d'autorisation présentée par la Société S.G. SECURITE située 6, rue Maryse Bastié 91080 COURCOURONNES (SIREN 443354733), pour exercer des activités de surveillance et de gardiennage sur la voie publique à l'occasion du marché de Noël organisé par la ville de Montgeron (91230) - Place Rottembourg les 15 et 16 décembre 2018.

CONSIDERANT qu'il y a lieu, à titre exceptionnel, pour des motifs de sécurité et d'ordre public, d'accorder l'autorisation sollicitée pendant la période considérée ;

SUR proposition du Sous-Préfet, Chargé de mission auprès du préfet de l'Essonne.

ARRETE

ARTICLE 1er : la Société S.G. SECURITE située 6, rue Maryse Bastié 91080 COURCOURONNES est autorisée à assurer la surveillance et la sécurité sur la voie publique, sur à l'occasion du marché de Noël organisé par la ville de Montgeron (91230) - Place Rottembourg les 15 et 16 décembre 2018.

ARTICLE 2 : La surveillance ne pourra être assurée sur la voie publique que par Messieurs Abdel-Nasser ACHOUR, Amor TAIBI, Said LAIDANI, Hocine BEGGAR, Hani BOUMOULA, Mohammed TAABDANTE et Nacer BADJADJ .

ARTICLE 3 : les agents mentionnés à l'article 2 pour assurer les missions de sécurité et de surveillance ne pourront être armés.

ARTICLE 4 : La présente autorisation précaire et révoquée à tout moment, prendra fin à l'expiration de la mission.

ARTICLE 5 : Monsieur le Sous-Préfet, Chargé de mission auprès du préfet de l'Essonne, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de l'Essonne, Monsieur le Maire de Montgeron sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'entreprise intéressée et publié au recueil des actes administratifs.

Pour le Préfet,
Le Directeur Adjoint du Cabinet,


François GARNIER